



Appel d'offres public n° AZ200501

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, en collaboration avec le Centre de la petite enfance (CPE) La Campinoise, demande des soumissions pour le réaménagement et l'agrandissement d'un bâtiment existant en vue de l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) d'une capacité de soixante (60) enfants. La portée des travaux inclut également le raccordement aux services publics et les aménagements extérieurs indiqués aux plans et devis. Il s'agit d'un projet en partenariat Municipalité et CPE.

Le devis est disponible par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) sur le site Internet www.seao.ca.

La visite des lieux et la reconnaissance des travaux proposés aura lieu sur rendez-vous seulement.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, avant **11 h, le 17 mars 2021**. La « Formule de soumission » doit être présentée en trois exemplaires (1 original et 2 copies), dûment complétée et insérée dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues **seront ouvertes ce même jour à 11 h 01**, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

Conformément aux mesures temporaires établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison de la pandémie qui sévit actuellement au Québec (COVID-19), l'ouverture des soumissions se fera sans la présence du public et des soumissionnaires. L'ouverture s'effectuera avec témoins, sous forme d'enregistrement audiovisuel qui sera par la suite déposé sur SEAO.

La durée de validité des soumissions devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 19 février 2021.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière